



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
10 août 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale

Soixante-troisième session

Point 68 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique :
progrès réalisés dans la mise en œuvre et appui international**

Conseil de sécurité

Soixante-troisième session

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [71/315](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée m'a prié de faire rapport sur les obstacles persistants et les nouveaux défis à la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ainsi que sur l'approche suivie et l'appui du système des Nations Unies.

Le présent rapport marque le vingtième anniversaire du premier rapport annuel du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ainsi, il réexamine les facteurs structurels qui ont accru la probabilité de conflits et d'insécurité sur le continent au cours des deux dernières décennies, et pour lesquels des mesures supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux aspirations et atteindre les objectifs communs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Les mesures et initiatives prises par le système des Nations Unies pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport de 2017 ([A/72/269-S/2017/780](#)) sont également mises en évidence.

Conformément à ma conception de la prévention des conflits et du maintien de la paix et au mandat donné dans la résolution [71/315](#), à savoir élaborer des propositions de politique générale sur les questions identifiées dans le rapport du Secrétaire général de 1998 ([A/52/871-S/1998/318](#)), dans le présent rapport, je préconise le renforcement des capacités de prévention structurelle des conflits en Afrique. Des progrès appréciables ont été accomplis, surtout en ce qui concerne l'opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité. Toutefois, une action plus concertée des organisations régionales et sous-régionales africaines et des partenaires internationaux de l'Afrique est nécessaire pour renforcer encore l'action menée par l'Afrique pour prévenir les conflits et s'attaquer à leurs causes profondes, notamment par des actions mieux intégrées et plus inclusives centrées sur la population africaine elle-même.

* [A/73/150](#).



I. Introduction

1. Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution [71/315](#), le présent rapport porte sur les obstacles persistants et nouveaux défis à la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ainsi que sur l'approche et l'appui du système des Nations Unies pour relever ces défis. Alors que 2018 marque le vingtième anniversaire de la première publication du rapport, en 1998 (voir [A/52/871-S/1998/318](#)), le présent rapport met en lumière les progrès accomplis au cours des deux dernières décennies et évalue les difficultés qui restent à aplanir, en se concentrant sur les causes profondes des conflits.

2. Dans la section II, le rapport met en lumière les progrès accomplis et évalue les causes profondes, anciennes et nouvelles, des conflits, ainsi que les conditions requises pour instaurer une paix durable et un développement durable centré sur les populations. La section III examine les principales mesures et initiatives prises par le système des Nations Unies au cours de la période considérée, de juillet 2017 à juin 2018, pour aider l'Afrique à prévenir les conflits, s'attaquer à leurs causes profondes et maintenir la paix. L'appui fourni par le système des Nations Unies sur des questions spécifiquement économiques et sociales est analysé dans mon rapport complémentaire sur le NEPAD, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international ([A/73/269](#)), Conformément à ma vision de la prévention des conflits et étant donné l'attention renouvelée que l'Union africaine accorde à la prévention structurelle des conflits, la section IV préconise le renforcement des capacités de prévention des conflits en Afrique à tous les niveaux. La section V présente les principales recommandations tendant à renforcer le partenariat des Nations Unies avec l'Afrique et l'appui à l'Afrique pour prévenir les conflits et s'attaquer à leurs causes profondes.

II. Retour sur deux décennies

3. La présente section donne un aperçu des progrès réalisés par l'Afrique au cours des deux dernières décennies, évalue certaines causes structurelles de conflit et met en lumière certaines mesures correctives prises par les organisations régionales et sous-régionales africaines pour s'attaquer aux causes profondes des conflits.

A. Aperçu des progrès de l'Afrique au cours des vingt dernières années

4. En 1997, le Conseil de sécurité a publié une déclaration du Président ([S/PRST/1997/46](#)), dans laquelle il a prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur les sources des conflits en Afrique qui contienne des recommandations sur les moyens de prévenir et de régler ces conflits et de jeter les bases d'une paix et d'une croissance économique durables. Le rapport suivant ([A/52/871-S/1998/318](#)) a présenté les sources de conflits en Afrique comme étant diverses et complexes, comprenant les héritages historiques des idéologies coloniales et de l'après-guerre froide, les contestations du pouvoir interne liées à un syndrome du « vainqueur qui rafle toute la mise », souvent une politisation violente de l'ethnicité, de l'exclusion sociale et de l'inégalité, et la recherche des moyens de s'emparer des ressources naturelles pour les exploiter.

5. Pour surmonter ces difficultés, le rapport de 1998 soulignait le rôle vital de l'alerte rapide, de l'action rapide et efficace, et de mesures bien préparées et bien coordonnées de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix qui sont dirigées par l'Afrique et soutenues, avec la souplesse voulue, par un appui

international adéquat pour prévenir les conflits et y répondre au mieux. Dans le même rapport on soulignait la nécessité d'une bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme et de l'état de droit, de mesures anticorruption, du développement social, d'une croissance économique inclusive et d'une volonté politique propre à créer les conditions de l'avènement d'une paix et d'un développement durables dans le continent africain.

6. En 2010, un rapport d'examen complet (A/65/152-S/2010/526) sur les recommandations contenues dans le rapport de 1998 a mesuré l'ampleur des défis nouveaux et évalué les obstacles persistants, les solutions novatrices, et les gains et les résultats obtenus dans la réalisation d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ce rapport montrait bien que l'Afrique était mieux que jamais en mesure d'apporter des solutions à ses problèmes et de s'engager en tant que partenaire efficace. Et l'ONU a été invitée à repenser ses relations avec l'Afrique sur la base de la complémentarité, de l'avantage comparatif et de la responsabilité collective, ainsi qu'à établir des partenariats appropriés pour aider à renforcer les capacités des gouvernements et des institutions africaines, qui sont les premiers responsables de la paix et du développement sur le continent.

7. On a vu, au cours des vingt dernières années, se produire des progrès remarquables et apparaître un nouveau discours proprement africain dans tous les domaines couverts par les rapports précédents. L'Afrique mène son propre programme et s'efforce de résoudre elle-même les problèmes de la paix et du développement. Des progrès appréciables ont ainsi été accomplis dans l'élaboration de normes et d'instruments juridiques et politiques, ainsi que dans le renforcement des capacités et des institutions pour résoudre les difficultés urgentes de sécurité collective et faire progresser les objectifs communs d'intégration politique, économique, sociale et régionale. Avec la création de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA), les capacités institutionnelles de l'Afrique en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits ont été développées, et des efforts substantiels sont faits pour approfondir une culture de la démocratie, rejeter les changements de gouvernement contraires aux dispositions constitutionnelles et assurer des transitions politiques pacifiques par des élections périodiques. Des progrès importants ont été accomplis en matière de coopération et d'intégration régionales, l'Afrique adoptant des positions communes sur des questions mondiales importantes pour le continent. Les réformes institutionnelles de l'Union africaine en cours cherchent à consolider ces acquis, afin d'améliorer l'efficacité de cette organisation dans l'exécution de son programme de paix, de développement et d'intégration, de régler la sempiternelle question du financement de ses programmes et opérations de paix et de promouvoir une gestion rigoureuse, transparente et responsable de ses ressources.

8. L'Afrique a également connu une période de croissance économique soutenue et de progrès social régulier au cours des deux dernières décennies. Comme je l'ai noté dans mon rapport sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, des pays africains figurent parmi les 10 économies à la croissance la plus rapide du monde, enregistrant un taux de croissance annuel d'environ 5 %. Le commerce entre l'Afrique et le reste du monde a augmenté de 200 % depuis 2000, et le commerce intra-africain est également appelé à augmenter à la suite de la signature, en mars 2018, de l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). La croissance économique impressionnante de la dernière décennie est le résultat de l'amélioration de la gouvernance économique, de réformes macroéconomiques et d'un climat de plus en plus stable sur le plan politique. Pour y parvenir, les pays africains devront redoubler d'efforts pour diversifier leur économie et faire progresser une industrialisation soutenue par l'innovation, la science et la technologie. La création d'emplois décents et l'égalité des chances, en particulier pour sa population

de jeunes, qui augmente constamment, demeurent une priorité urgente en Afrique, de même que la nécessité de s'attaquer aux autres causes d'exclusion.

9. Sur le plan social, l'Afrique a fait des progrès encourageants dans la mise en place de filets de sécurité sociale, la promotion de l'éducation des filles, l'égalité des sexes, la lutte contre la mortalité infantile et maternelle et contre des maladies telles que le VIH/sida, le paludisme et Ebola. Néanmoins, il faut faire davantage pour améliorer le niveau de vie de tous les Africains, y compris dans les domaines liés à la santé, à l'enseignement supérieur, à la protection de l'enfance, à l'émancipation des femmes, à la lutte contre la violence sexiste, à l'assainissement et à la réduction de la pauvreté.

10. Au cours des vingt dernières années, l'Afrique a également accru sa coopération avec ses partenaires bilatéraux et a fait preuve d'un engagement continu en faveur du multilatéralisme et d'un système multilatéral efficace pour promouvoir la paix et la sécurité internationales et une action collective pour faire face à d'autres menaces économiques, sociales et environnementales, telles que les changements climatiques. Par exemple, l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'est accélérée : 28 pays africains ont déjà présenté ou prévoient de présenter leur examen national volontaire d'ici 2019. En outre, un partenariat institutionnel plus fort et plus progressiste a été conclu entre l'Union africaine et l'ONU, comme en témoigne la signature de deux cadres conjoints pour un partenariat renforcé pour la paix et la sécurité en avril 2017, et pour le Cadre de mise en œuvre d'Action 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en avril 2017 et en janvier 2018 respectivement.

11. Pour consolider ces acquis et relever les défis persistants et nouveaux, les gouvernements africains, avec l'aide de leurs partenaires internationaux, devront assurer la mise en œuvre effective de toutes les politiques progressistes qu'ils ont mises en place pour la paix et la sécurité, les droits de l'homme, la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et le développement durable. Cette entreprise exigera une volonté politique réelle et suffisante de la part des dirigeants africains et des organisations régionales et sous-régionales, appuyée par des ressources adéquates, pour transformer les politiques existantes en réalité pour les populations africaines. Il faudra aussi une volonté politique et l'engagement soutenu de la communauté internationale pour appliquer des solutions conçues, pilotées et animées par l'Afrique elle-même. Le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine continuent de tenir régulièrement des réunions consultatives communes et ont décidé de mener ensemble des missions dans les zones de conflit en Afrique afin d'aider à dégager des positions communes et des recommandations en vue d'une action commune coordonnée.

B. Conflits en Afrique : causes profondes persistantes et nouvelles

12. Malgré les progrès évoqués plus haut, il reste des problèmes à résoudre. Au cours des deux dernières décennies, tout comme la communauté internationale a vu un certain nombre de pays africains qui ont été impliqués dans des conflits armés en 1998 émerger avec succès de ces conflits, on déplore aussi des rechutes, conduisant parfois à des conflits violents, plus fréquents et plus graves.

13. Les conflits récents en Afrique ont tendance à être plus souvent des conflits intérieurs plutôt que des conflits entre États, et ils ont souvent une dimension régionale et transfrontalière, avec des acteurs ou agents nouveaux et multiples qui ont des objectifs, des tactiques et des cibles variés. Les milices locales, les factions armées et les groupes extrémistes et terroristes sont des acteurs nouveaux, s'ajoutant aux armées nationales et à des civils protestataires. Les objectifs se sont étendus au-

dela de la recherche du pouvoir politique et du contrôle de l'État, pour inclure les questions d'identité sur l'ethnicité et la religion, le terrorisme, la recherche exacerbée de ressources telles que la terre et l'eau, un besoin de défense des droits de l'homme, de sécurité et de développement. Les civils, les établissements humains en général et les écoles et installations médicales en particulier sont souvent pris pour cibles, et des tactiques non conventionnelles, y compris des attentats-suicides à la bombe, des enlèvements et des violences sexuelles sont désormais couramment employées. Outre les nombreuses victimes civiles, les déplacements forcés, le recrutement et l'utilisation d'enfants, les revers de la consolidation de la paix et des processus politiques et l'affaiblissement du tissu social et les pertes économiques, caractérisent désormais les tendances actuelles des conflits. Ces tendances sont la conséquence de faiblesses structurelles, qui appellent donc l'attention sur les causes profondes des conflits, sans négliger pour autant les causes immédiates et les facteurs déclenchants, non plus que l'impératif de développement durable inclusif.

14. Les rapports précédents, y compris le rapport de 1998, ont abordé diverses causes profondes des conflits en Afrique, dont beaucoup ne sont pas encore traitées. Ces causes profondes comprennent l'exclusion sociale, la pauvreté, l'injustice, la corruption, la mauvaise gestion des ressources naturelles, l'insécurité maritime, la prolifération des armes légères, le crime organisé, la faiblesse des institutions, les violations des droits de l'homme, y compris les droits des enfants et des femmes, la mauvaise gestion de la diversité, le chômage, la lenteur de la démocratisation, le manque de participation authentique des femmes et des jeunes aux processus politiques et de paix, la violence liée aux élections et le syndrome du « vainqueur raflant toute la mise ». La section suivante traite de trois autres causes profondes de conflit.

Exclusion politique et manque de préparation à un dialogue véritable et inclusif en la démission

15. Malgré les progrès en matière de démocratie et de bonne gouvernance, l'exclusion politique persistante, comme d'autres formes d'exclusion sociale, demeure une source de conflits violents en Afrique. L'exclusion individuelle ou collective de la participation à la vie politique résulte de déficits de gouvernance qui peuvent découler de lois et de pratiques coutumières discriminatoires, d'une politique du « vainqueur qui rafle toute la mise », du non-respect de la légalité, de la violation des droits de l'homme et de l'intimidation politique. Les femmes, les jeunes, les minorités ethniques et religieuses et les groupes d'opposition politique sont souvent les plus touchés et les plus vulnérables.

16. L'exclusion politique est exacerbée par la restriction de l'espace politique, l'intimidation des opposants politiques et l'absence de mécanismes de dialogue et d'engagement constructifs. Dans les cas où ces mécanismes existent, les groupes défavorisés et d'opposition peuvent être réticents à s'engager en raison de la peur ou d'un manque de confiance dans un processus dirigé par le gouvernement. En conséquence, les groupes marginalisés, l'opposition et les groupes défavorisés ont eu largement tendance à recourir à d'autres moyens, notamment la violence, les appels au sécessionnisme et les manifestations de masse pour exprimer leurs griefs, revendiquer leurs droits et demander réparation pour les inégalités et la discrimination, créant ainsi des terrains fertiles pour la mobilisation en faveur d'un conflit violent.

17. Depuis 2011, la communauté internationale a été témoin de la manière dont l'exclusion économique, sociale et politique en Afrique a conduit à une mobilisation de masse et organisé des manifestations en Afrique contre les conditions de vie difficiles, les mauvaises prestations de services, les inégalités, le chômage, la

corruption, la répression, l'impunité et l'injustice. Ces manifestations ont dans quelques cas entraîné le limogeage ou la démission des dirigeants politiques, ce qui est peut-être l'annonce de nouvelles formes de transition politique. Avec une population jeune en augmentation constante qui pourrait facilement être mobilisée pour la violence avec l'utilisation des nouvelles technologies, notamment les médias sociaux, l'exclusion politique et économique demeure une grave menace pour la paix, la stabilité et la sécurité, et le développement dans le continent africain.

18. Une politique inclusive, assortie éventuellement de mesures de confiance, est donc essentielle si l'on veut promouvoir le dialogue et la participation aux processus politiques, et pour créer une société juste, pacifique, prospère et bien intégrée. Les gouvernements sont donc encouragés à créer et à maintenir des conditions et des possibilités favorables à l'inclusion et la participation des groupes marginalisés ou défavorisés, notamment en prenant des mesures de discrimination positive, en garantissant le respect des droits de l'homme et en adoptant une démarche inclusive en matière de participation à la vie politique. À cet égard, les gouvernements doivent impérativement encourager un dialogue authentique avec l'opposition ainsi qu'avec les organismes de la société civile afin de réaffirmer le contrat social. Les stratégies qui contribuent à la prévention des conflits, comme les politiques de décentralisation et de partage du pouvoir, devraient le cas échéant être appliquées. Et on doit aussi avoir recours à des plateformes de réconciliation et de justice transitionnelle au lendemain des conflits.

Stress environnementaux

19. Les liens logiques entre la problématique du changement climatique et celle de la sécurité sont complexes et ils interviennent à plusieurs niveaux, mais on comprend de mieux en mieux que les facteurs environnementaux multiplient les menaces et amplifient les risques potentiels de conflit. C'est le cas en particulier de la sécheresse, la désertification, la dégradation des sols, des inondations, qui compromettent gravement les moyens d'existence et potentiellement sont des déclencheurs de déplacements à grande échelle, ce qui peut entraîner des tensions, la xénophobie, des conflits violents entre les populations déplacées et les communautés qui les accueillent, en raison de la pression accrue sur des ressources déjà rares. En outre, d'autres problèmes environnementaux causés par l'homme, comme l'exploitation illicite des ressources naturelles, très courante en Afrique, perturbent les écosystèmes et la faune et la flore sauvages, compromettent la croissance économique et le développement durable et, de plus en plus, sont en rapport étroit avec la corruption et la criminalité transnationale organisée. Les populations rurales marginalisées, en particulier les femmes et les enfants, sont celles qui sont les plus affectées par la dégradation de l'environnement, car, pour leurs moyens d'existence ou leur logement, elles dépendent étroitement des ressources naturelles, n'ayant que très peu d'autres moyens de gagner leur vie, ou même aucun.

20. De nombreuses régions d'Afrique sont tout aussi vulnérables aux effets négatifs profonds des changements climatiques, qui pèsent lourdement sur les populations et peuvent créer un terrain fertile pour les conflits et la montée de l'extrémisme violent. L'interaction entre le changement climatique, les migrations et les conflits violents est peut-être plus évidente au Sahel, où la diminution de la superficie du lac Tchad compromet gravement les moyens d'existence de millions de riverains, et a aggravé la pauvreté, provoqué des déplacements forcés et accru la vulnérabilité au terrorisme et à l'extrémisme violent. De même, la Corne de l'Afrique est depuis longtemps affectée par les effets du changement climatique et la concurrence pour les ressources naturelles en voie d'épuisement. Les conséquences du changement climatique, telles que des sécheresses plus fréquentes et plus intenses, la hausse des températures et la redistribution géographique des ravageurs et des maladies, continueront sans doute à

compromettre la production alimentaire et l'agriculture. Si ces multiples risques ne sont pas l'objet d'une action de prévention et de réduction bien intégrée dans des politiques inclusives et des processus participatifs, ils pourraient être causes d'instabilité et de conflits.

21. En outre, les pays de la région du Sahel ainsi que ceux de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, notamment la République centrafricaine, le Tchad, le Mali, le Niger et le Nigeria, sont confrontés aux défis liés à l'évolution des modes de mobilité pastorale, ce qui crée de graves tensions et des conflits violents entre éleveurs et agriculteurs. Au Nigéria, cela s'est traduit au cours de la dernière année de la période considérée par une escalade de la violence qui a fait de nombreux morts, détruit des villages et entraîné la perte de moyens de subsistance. La situation est étroitement liée aux pressions démographiques et écologiques, qui ont réduit la disponibilité des pâturages, souvent en raison de l'expansion des terres agricoles, du développement urbain et du changement climatique. La situation est également de plus en plus complexe, car elle est de plus en plus liée à des risques élevés de prolifération des armes légères et de petit calibre, ce qui rend nécessaire l'intégration des questions liées au changement climatique dans les systèmes d'alerte rapide et les initiatives de contrôle des armes légères.

22. Pour mieux se préparer aux effets du changement climatique et mieux y résister, il faut trouver des solutions nouvelles et développer et transférer des écotecnologies propres. Il est donc impératif d'aider les pays africains à appliquer des solutions technologiques innovantes dans des domaines critiques tels que l'agriculture intelligente à l'épreuve du climat, pour améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire, encourager l'adaptation et l'esprit d'entreprise, et améliorer la résilience afin de réaliser une paix et un développement durables.

L'insécurité humaine, le développement insuffisant des capacités humaines et l'origine des conflits

23. L'insécurité humaine et le développement insuffisant des capacités humaines sont des aspects de l'injustice et de l'exclusion sociale qui sont en rapport direct avec la violence et notamment la violence structurelle et sont l'illustration de rapports de pouvoirs inégaux et de l'absence d'égalité des chances. Dans son essence, la sécurité humaine est donc une question de droits fondamentaux, de sécurité et de développement des populations, de sorte que l'insécurité humaine est à la fois une cause profonde et le résultat des conflits.

24. En tant que cause profonde, l'insécurité humaine, et notamment les violations largement répandues des droits de l'homme, la pauvreté systémique, l'analphabétisme et le chômage, accroît la vulnérabilité de la population à l'exploitation à des fins de violence, de radicalisation et de terrorisme et déclenche des migrations forcées. En tant que résultat, l'insécurité humaine est exacerbée par les conflits et l'instabilité, en raison de la fréquence des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire ; ces violations sont la conséquence des atrocités, de la malnutrition et des pénuries alimentaires, des déplacements forcés, de la traite des êtres humains, du recrutement et de l'utilisation d'enfants par des groupes armés et des forces armées, de l'augmentation de la violence sexuelle et de la multiplication des viols. C'est dire qu'il est nécessaire d'intégrer dans le processus de paix et le processus politique la question des droits de l'homme et les préoccupations humanitaires et de développement.

25. En outre, la mondialisation a eu un impact à la fois positif et négatif sur les tendances de la sécurité humaine en Afrique. Les programmes d'ajustement structurel, introduits dans les années 80, continuent de faire peser le lourd fardeau de la dette sur de nombreux pays africains. La part des budgets nationaux consacrée au service de la

dette a augmenté, tandis que les crédits alloués à la santé, à l'éducation et au développement d'infrastructures essentielles à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois, au respect des droits de l'homme et à la promotion de la sécurité humaine ont diminué. La guerre mondiale contre le terrorisme a également eu un impact considérable sur la sécurité humaine et l'accès des secours humanitaires, et elle a entraîné une augmentation des dépenses militaires au détriment des dépenses sociales et économiques. Néanmoins, on constate un souci appréciable de compléter les réponses militaires aux conflits en Afrique par des stratégies plus intégrées qui englobent le développement, les droits de l'homme, l'aide humanitaire, la consolidation de la paix et la prévention des conflits.

26. En revanche, et de façon plus positive, les entreprises multinationales opérant en Afrique sont de plus en plus tenues de suivre des politiques d'augmentation du contenu local, qui facilitent le développement des capacités humaines en encourageant la formation des nationaux et leur intégration de la population active, et en augmentant l'utilisation des fournisseurs, biens et services locaux. Les politiques d'augmentation du contenu local ont également pour effet de faciliter le transfert des connaissances et des compétences dans l'économie, les entreprises et la population locales. Ces politiques aident à tirer le meilleur parti possible sur le plan économique et social de l'existence du secteur minier, à créer des emplois décents et à stimuler une croissance économique générale. Plusieurs pays africains appliquent déjà des politiques d'augmentation du contenu local comme moyen d'encourager l'inclusion et de prévenir une dégradation de l'environnement, deux questions qui ont souvent été dans le passé des pommes de discorde entre les populations et les sociétés multinationales. Il est d'importance critique que les politiques d'augmentation du contenu local suivies en Afrique se conforment aux recommandations consignées dans le rapport vedette de la Commission des entreprises et du développement durable, intitulé « De meilleures entreprises, un monde meilleur » pour mieux contribuer à la prévention des conflits. Cette mise en conformité est simple et très rentable : les entreprises, en créant des emplois décents, en donnant la priorité à l'emploi des femmes et des jeunes, en protégeant les droits de l'homme, en investissant dans les populations locales et en payant scrupuleusement leurs impôts contribuent à la réduction des causes profondes de conflit.

27. Une autre question est directement liée à la sécurité humaine et au développement : celle des conditions à réunir pour assurer l'engagement et la participation de la société civile. En effet, une société civile robuste encourage la propagation de valeurs civiques, améliore les perspectives de transparence et d'obligation comptable, améliore la légitimité et contribue à la prévention des conflits. Dans beaucoup de pays africains, la participation et l'engagement de la société civile restent très précaires ou sont fortement politisés. Il est donc indispensable que les mécanismes de confection des politiques assurent la participation de tous, et les pouvoirs publics doivent systématiquement consulter les membres de la société civile en particulier les femmes et les jeunes, de façon à bien comprendre leurs véritables besoins et leurs priorités. De même, durant le processus de paix, il faut s'efforcer de consulter systématiquement les membres de la société civile pour garantir que leurs vues et leurs choix figureront en bonne place dans les accords de paix.

28. Des institutions robustes, justes, comptables de leurs actes, sont la meilleure protection de la population contre la menace de l'arbitraire et sont nécessaires pour promouvoir la sécurité humaine et le développement de façon systématique, complète et préventive. C'est pourquoi il faut investir dans la création d'institutions robustes, non corrompues, comptables de leurs actes et inclusives, et il s'agit aussi bien des parlements, des commissions électorales, des organismes de sécurité que du pouvoir judiciaire, car ces institutions sont essentielles pour protéger les droits des Africains

et aider les individus et les populations à conjurer les risques de conflit. Le partenariat avec les organismes de la société civile, le secteur privé et les nouvelles organisations régionales et sous-régionales est également indispensable étant donné la contribution qu'ils peuvent apporter à la défense des populations, des collectivités locales et de leurs moyens d'existence.

C. Efforts récemment menés pour éliminer les causes profondes des conflits et promouvoir la paix et le développement durable en Afrique

29. Les pays africains, l'Union africaine, les communautés et mécanismes économiques régionaux ont pris plusieurs initiatives dans le but de lutter contre les causes profondes des conflits et de créer des conditions favorables à l'avènement de la paix et d'un développement durable en Afrique. Des progrès appréciables ont été faits dans l'application de l'Agenda 2063, en particulier son premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) avec le lancement de trois projets vedette : « Réduire les armes au silence en Afrique avant 2020 », créer la Zone de libre-échange continentale africaine et établir le marché unique du transport aérien en Afrique.

30. La Zone de libre-échange continentale africaine (la ZLEC) est conçue pour devenir un marché unique des biens et services desservant 1,2 milliard d'Africains ; sa création a été adoptée avec celle du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement. Quand ce protocole entrera en vigueur, il devra être appliqué de façon échelonnée et encourager l'intégration et la libre circulation des personnes sans visa. La ZLEC est un moyen de prévenir les conflits frontaliers et de réaliser l'Agenda 2063 ; le Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine a constaté son utilité dans la lutte contre les migrations irrégulières et dans l'application du Programme « Frontières de l'Union africaine ».

31. L'application de la Feuille de route de l'Union africaine de 2016, qui prévoit des mesures pratiques pour réduire au silence les armes à feu en Afrique d'ici à 2020, est également en cours. La Feuille de route rappelle qu'il faut rechercher simultanément la paix, la sécurité et un développement socioéconomique inclusif. Comme la date limite de mise en œuvre approche à grands pas, il est urgent d'accélérer la mise en œuvre de ce programme. Je félicite les deux pays africains qui sont les premiers à présenter des rapports écrits sur leurs efforts à cet égard et j'encourage les autres pays africains à faire de même. L'Organisation des Nations Unies est prête à apporter son aide si nécessaire, sur demande.

32. Dans le cadre de cette initiative visant à réduire les armes au silence, l'Union africaine et ses communautés et mécanismes économiques régionaux ont mis l'accent sur la prévention structurelle des conflits. En 2015, l'Union africaine a adopté le Cadre continental de prévention structurelle des conflits, qui est actuellement mis en œuvre pour aider les États membres à s'attaquer aux causes profondes des conflits de manière holistique. Le Cadre continental de prévention structurelle des conflits donne la priorité aux solutions centrées sur les personnes et s'attaque aux causes profondes des conflits liés au développement socioéconomique, à la gouvernance, aux droits de la personne, aux questions humanitaires, à la primauté du droit, à l'égalité des sexes et à la jeunesse, à l'environnement et aux changements climatiques.

33. L'Union africaine a désigné 2018 l'Année africaine de lutte contre la corruption, et, dans cet esprit, l'Union intensifie son action de lutte contre ce problème chronique, qui prive le continent africain de plus de 50 milliards de dollars par an. Je salue les efforts faits actuellement pour encourager une éducation à la lutte contre la corruption et à la sensibilisation, en particulier parmi les jeunes, et pour élaborer une position

africaine commune sur le recouvrement des actifs, initiative vedette de l'Année africaine de la lutte contre la corruption. L'Organisation des Nations Unies est désireuse d'aider les pays africains à lutter contre ce fléau, notamment par un renforcement de la coopération Sud-Sud, par des échanges volontaires, une assistance juridique mutuelle et le partage des pratiques optimales entre les commissions nationales de lutte contre la corruption, les organismes d'audit et d'enquête sur les fraudes financières, et à soutenir tout ce qui sera fait pour lutter contre la fraude fiscale et les flux financiers illicites.

34. Poursuivant sur le thème de l'Union africaine pour 2017, Année de « l'exploitation du dividende démographique grâce à des investissements dans la jeunesse », les gouvernements africains et les institutions africaines ont réaffirmé leur ferme volonté de réduire le chômage des jeunes d'au moins 2 % par an. Ils ont adopté la Feuille de route de l'Union africaine sur l'exploitation du dividende démographique grâce à des investissements dans la jeunesse ; la Feuille de route représente la promesse d'assurer des services financiers pour les jeunes, d'investir dans le développement de l'entrepreneuriat, l'éducation et la santé, et de créer des espaces pour la participation civique et politique des jeunes. Il s'agit là d'une évolution positive et j'encourage vivement tous les pays africains à établir leurs profils démographiques conformément à la Feuille de route. L'ONU est prête à aider les États Membres africains et les organisations régionales et sous-régionales à le faire.

35. Des efforts sont faits pour promouvoir la participation et l'intervention active des femmes africaines, à tous les niveaux, dans la prévention des conflits et le traitement de leurs causes profondes. En mai 2018, une nouvelle stratégie de l'Union africaine en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes a été adoptée pour faciliter et coordonner l'intégration de la problématique femmes-hommes au sein de l'Union africaine et aux niveaux sous-régional et national. Le Réseau africain des femmes dans la prévention des conflits et la médiation (Femmes africaines), dont la création a été approuvée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité des Nations Unies, s'est efforcé de renforcer l'action et la participation des femmes dans les processus de médiation. En juillet 2018, sous la direction de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, trois missions conjointes de solidarité de l'Union africaine, de l'ONU et de la Suède ont été entreprises sous les auspices du Réseau des dirigeantes africaines au Tchad, au Niger et au Soudan du Sud. Ces missions ont mis l'accent sur la violence sexiste et sexuelle, ainsi que sur les voix et les rôles des femmes dans la paix, la sécurité et le développement, notamment en ce qui concerne la prévention de l'extrémisme violent et le renforcement de la sécurité climatique.

36. L'Union africaine prend également de premières mesures, dans le contexte de sa position africaine commune sur l'efficacité humanitaire, pour établir et opérationnaliser l'Agence humanitaire de l'Union africaine. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a affirmé que l'agence piloterait une action humanitaire appropriée et efficace sur le continent et renforcerait les capacités continentales, régionales et nationales en matière de prévention, d'alerte, d'intervention et de reconstruction rapides après un conflit pour éviter de retomber dans des situations de conflit prolongé.

37. Au niveau sous-régional, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux ont également adopté des politiques et des outils essentiels pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. Leurs plans de développement à moyen et long termes s'alignent sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063, ce qui nécessite une application cohérente de ces programmes du niveau mondial au niveau des collectivités locales. L'Organisation des Nations Unies continuera de renforcer sa collaboration avec l'Union africaine et

les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux pour aider à valoriser les synergies et améliorer la cohérence dans la mise en œuvre, notamment dans le contexte du Cadre commun pour un partenariat renforcé pour la paix et la sécurité et du Cadre pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

III. La démarche suivie par le système des Nations Unies

38. La section suivante met l'accent sur les activités entreprises par le système des Nations Unies au cours de la période considérée, et notamment les initiatives et les mesures qui ont aidé à s'attaquer aux causes profondes des conflits.

A. Paix et sécurité

39. Le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix et les envoyés et représentants spéciaux du Secrétaire général en Afrique ont continué de déployer leurs ressources combinées pour faciliter le règlement pacifique des crises politiques et des conflits et la lutte contre leurs causes profondes. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MONUSOM) a continué à aider le Gouvernement fédéral somalien à promouvoir la réconciliation, en tant que moyen de s'attaquer aux causes profondes du conflit somalien, notamment en organisant fréquemment des réunions d'information à l'intention du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a continué d'appuyer la mise en œuvre du Cadre de paix, de sécurité et de coopération pour la République démocratique du Congo et la région au sens large, aux côtés de l'Union africaine et des autres garants de l'Accord-cadre, à savoir la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Des efforts ont été faits pour lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles et pour permettre aux femmes, aux jeunes et à la société civile de participer à la promotion des objectifs du Cadre de paix.

40. Après le lancement, en septembre 2017, du Plan d'action des Nations Unies pour la Libye, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye a facilité un processus politique inclusif tendant à dégager un consensus sur la voie à suivre, à encourager les efforts de réconciliation locale et à s'engager avec les groupes armés pour élaborer une stratégie à long terme des Nations Unies pour résoudre les difficultés. En Afrique centrale, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale s'est engagé, avec les parties prenantes concernées dans la région, à désamorcer les tensions et à plaider en faveur d'un dialogue politique ouvert et authentique et de la création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et inclusives. En Afrique de l'Ouest, le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest s'est également employé à promouvoir le règlement pacifique des crises politiques et à créer un climat propice à des élections pacifiques. Ensemble, les deux représentants spéciaux, en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies dans les pays touchés, ont appuyé les réponses diplomatiques, sécuritaires et humanitaires à la violence perpétrée par Boko Haram et préconisé la mise en place d'une stratégie régionale commune pour s'attaquer aux causes profondes de la crise. Dans le même ordre d'idées, le Bureau de la lutte contre le terrorisme et la Commission de l'Union africaine ont signé un mémorandum d'entente sur la collaboration et le renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent. En mai 2018, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a lancé un projet tendant à aider les États d'Afrique centrale

à appliquer au mieux la Convention de Kinshasa sur le contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.

41. Le Fonds pour la consolidation de la paix a fourni des fonds d'amorçage pour certains éléments du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel et a renforcé la capacité du système des Nations Unies d'agir dans l'unité d'action. Des fonds ont été alloués à des programmes régionaux, transfrontaliers et nationaux qui s'attaquent aux causes structurelles de l'instabilité et de la crise dans la région du Sahel dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement, de la paix et de la sécurité. En outre, le financement a ciblé des initiatives qui apportent une impulsion à de nouveaux efforts de consolidation de la paix à plus long terme ou accélèrent ceux qui existent déjà et assurent l'appropriation nationale pour augmenter la probabilité d'une consolidation durable de la paix, et des initiatives consistant à investir 30 % du financement disponible dans la lutte pour l'égalité des sexes. Un financement spécifique a été fourni pour promouvoir la réconciliation et la réforme du secteur de la sécurité au Burkina Faso, renforcer l'infrastructure nationale et locale pour la paix au Tchad, créer un programme pour la jeunesse, l'emploi et la consolidation de la paix au Mali, promouvoir la cohésion sociale et la prévention des conflits en Mauritanie, et pour le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les opérations de la Force conjointe du Groupe des Cinq pour le Sahel.

42. Le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse ont commencé à mettre en œuvre un projet sur la contribution des jeunes à la paix durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en se concentrant sur trois pays africains en 2018. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a fourni un appui à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et à la SADC pour l'élaboration de plans d'action régionaux sur les femmes, la paix et la sécurité.

43. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a continué d'offrir aux organisations africaines des plateformes de plaidoyer leur permettant de collaborer avec l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale sur toute une série de questions relatives à la paix, à la sécurité, à la bonne gouvernance et au développement socioéconomique. De même, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a créé une équipe spéciale pour faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sur la paix et le développement en Afrique.

B. Bonne gouvernance et justice sociale

44. Au cours de la période considérée, des efforts considérables ont été faits pour promouvoir l'engagement des organisations de la société civile dans les processus démocratiques et la gouvernance. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a continué d'habiliter les organisations de la société civile en Afrique et a mobilisé les populations pour dynamiser les systèmes de surveillance citoyenne afin de lutter contre la traite des filles au Bénin. Le PNUD a engagé la société civile dans le renforcement du dialogue pour la justice transitionnelle et l'écoute de la voix des victimes au Soudan du Sud et a soutenu des initiatives de guérison sociale par le dialogue communautaire au Rwanda.

45. L'appui du PNUD a notamment consisté à aider les administrations publiques à fournir des services publics de qualité, et notamment à améliorer les systèmes de soins de santé. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Réseau mondial d'outils fonciers ont collaboré avec les gouvernements, les parties prenantes non gouvernementales et d'autres entités des Nations Unies pour

traiter les questions foncières en Afrique. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fourni une assistance au renforcement des capacités des États Membres dans les régions du Sahel et du bassin du lac Tchad afin de renforcer la crédibilité et la responsabilité de leurs systèmes de justice pénale, de façon à persuader la population locale que le système est vraiment capable de s'attaquer à certaines des causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent.

C. Protection des droits de l'homme et action humanitaire

46. En ce qui concerne les droits de l'homme, le premier dialogue de haut niveau sur les droits de l'homme entre l'Union africaine et l'ONU s'est tenu à Addis-Abeba le 24 avril 2018. Les deux organisations sont convenues de renforcer leur collaboration dans les domaines des droits de l'homme et de la paix et de la sécurité, notamment en ce qui concerne les femmes, la paix et la sécurité, et les cadres de conformité et de responsabilisation pour les opérations de paix de l'Union africaine. Le Bureau pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger a coopéré avec les États Membres, l'Union africaine et les communautés et mécanismes économiques régionaux pour intégrer les facteurs de risque d'atrocités dans les mécanismes d'alerte et de réaction rapide.

47. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a poursuivi ses activités tendant à prévenir les violations des droits de l'homme, à améliorer la protection des civils et à mettre en œuvre l'initiative « Droits de l'homme au premier plan ». En République démocratique du Congo, le HCDH a travaillé en étroite collaboration avec le Parlement, le Ministère de la justice et des droits de l'homme, la Commission nationale des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales pour renforcer leurs capacités de défense des droits de l'homme. Au Mali, le plaidoyer de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a abouti à l'inclusion de normes de protection de l'enfance dans le cadre du respect des droits de l'homme élaboré par les Nations Unies et la Force conjointe du G-5 Sahel.

48. Pour renforcer le lien entre l'aide humanitaire et le développement et la paix, l'équipe de pays humanitaire au Tchad, dirigée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, a élaboré un plan d'intervention humanitaire pluriannuel qui s'aligne sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le plan de développement national du Tchad. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fourni une protection et une assistance aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux apatrides et a aidé les institutions africaines en leur fournissant une assistance politique et en renforçant leurs capacités, notamment dans le cadre du processus en cours de création d'une agence humanitaire de l'Union africaine.

49. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a renforcé sa préparation et son intervention humanitaires, notamment en ce qui concerne les services de santé sexuelle et génésique et les services de lutte contre la violence sexiste, et renforce également les capacités nationales pour la fourniture de services de santé sexuelle et génésique intégrés et tenant compte des sexospécificités au Soudan du Sud. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a appuyé le renforcement des capacités des responsables de la justice et de l'application des lois et des agents de la protection sociale afin de mieux traiter les cas de violence à l'égard des enfants au Nigéria.

D. Croissance économique inclusive et développement durable

50. Plusieurs entités des Nations Unies ont continué d'appuyer les efforts régionaux et nationaux visant à relever les défis structurels et à créer les conditions nécessaires à une croissance économique sans exclusive et à un développement durable. En décembre 2017, le Département des affaires économiques et sociales (DESA) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ont préparé le rapport intitulé *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2018*, en décembre 2017, qui a révélé que la croissance économique récente en Afrique ne s'est accompagnée que d'une baisse modeste des inégalités et que les modèles de croissance globale ne sont pas suffisamment inclusifs. Le rapport exhorte les pays africains à formuler des politiques visant à diversifier leur économie, à réduire leur dépendance à l'égard des produits de base, à développer l'infrastructure des technologies de l'information et des communications et à promouvoir la bonne gouvernance. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a achevé la mise en œuvre d'un projet de compte pour le développement qui a permis de créer des bureaux nationaux de transfert de technologie en Égypte, au Maroc, en Mauritanie, au Soudan et en Tunisie et a facilité les partenariats entre les chercheurs, le secteur privé et les gouvernements.

51. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) se sont associées pour coordonner et faciliter la transhumance dans les régions frontalières du Kenya et de l'Ouganda. et ces mouvements de bétail ont permis aux éleveurs riverains du lac Turkana d'échapper à la sécheresse de 2017 et de s'installer pacifiquement en Ouganda pour y faire paître leur bétail. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a créé des opportunités économiques durables pour les petits exploitants de la République démocratique du Congo, améliorant l'accès des agriculteurs aux services, aux technologies et aux marchés agricoles. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) met en œuvre un projet financé par l'Union européenne dans la région du Bahr el-Ghazal du Soudan du Sud pour améliorer la sécurité alimentaire et les revenus.

52. Pour soutenir le développement économique, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a aidé certains pays africains à élaborer des politiques nationales en matière de large bande et d'économie numérique. L'Office des Nations Unies à Genève propage les meilleures pratiques et les solutions novatrices sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable et a lancé le laboratoire des objectifs de développement durable, qui a pour vocation de faire bénéficier les gouvernements africains des conseils des spécialistes des questions économiques et politiques en poste à Genève. Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe a aidé 25 États africains à développer ou à mettre à jour leurs bases de données sur les pertes en cas de catastrophe et a dispensé une formation sur l'utilisation des bases de données à près de 1 000 acteurs nationaux et locaux. Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a entrepris une série d'activités de plaidoyer, de recherche et de renforcement des capacités pour mobiliser un appui mondial et s'attaquer aux principaux obstacles structurels au développement durable dans les pays les moins avancés, conformément au Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

53. Afin de faire mieux converger les actions menées dans les trois directions de l'humanitaire, du développement et de la paix et la sécurité au Sahel, j'ai nommé, le 21 mars 2018, Ibrahim Thiaw, de Mauritanie, mon Conseiller spécial pour le Sahel. Le 30 juin, en marge de la trente et unième session ordinaire des chefs d'État et de

gouvernement de l'Union africaine, les Nations Unies ont annoncé le recalibrage de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, par l'élaboration d'un Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, sous la direction de la Vice-Secrétaire générale. L'objectif premier du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel est d'accélérer un meilleur partage de la prospérité et l'avènement d'une paix durable dans les pays du Sahel et dans la région en mettant en œuvre les priorités pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le Plan de soutien permettra de mieux canaliser les interventions, les investissements et les ressources pour répondre aux besoins, aux priorités et aux plans des pays sahéliens, et ainsi contribuer à renouveler les analyses portant sur le Sahel, qui en réalité est doté de ressources humaines, culturelles et naturelles abondantes, offrant un énorme potentiel de croissance rapide.

IV. Une étude de cas pour le renforcement des capacités de prévention des conflits en Afrique

54. Tout en reconnaissant que la responsabilité de la prévention des conflits incombe au premier chef aux États Membres, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés et mécanismes économiques régionaux (CER/MR) ont, au cours des deux dernières décennies, fait des progrès considérables dans le développement de leurs capacités de prévention des conflits. Les efforts à cet égard ont consisté à la fois en des actions opérationnelles de prévention pour faire face au risque immédiat de conflits violents et des actions structurelles de prévention pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et renforcer la résilience des États et des populations. Collectivement, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés et mécanismes économiques régionaux ont déployé ces capacités pour aider les pays africains à prévenir les conflits, notamment par des systèmes d'alerte rapide, un appui à la médiation et à la prévention des conflits dans l'ensemble des gouvernements, de la société civile et du secteur privé. Pourtant, comme le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine l'a noté à maintes reprises, « un certain nombre de pays africains restent pris dans un cercle vicieux de conflits, liés à de multiples facteurs, y compris les déficits de gouvernance ».

55. Pour faire face à cette situation, le Conseil de paix et de sécurité a réitéré que la priorité immédiate de l'Union africaine était de mettre en œuvre les instruments existants de prévention des conflits plutôt que d'en adopter de nouveaux. Les pays africains, l'Union africaine et les communautés et mécanismes économiques régionaux ont en effet adopté une pléthore d'instruments sur les droits de l'homme et des peuples, la gouvernance, les élections et la démocratie, respect de la diversité et des droits des minorités, égalité des sexes et développement des femmes et des jeunes, gestion des frontières et des ressources naturelles, mesures anticorruption, désarmement, terrorisme et mise en place d'institutions robustes. Ces instruments représentent un cadre cohérent et solide de normes et de principes dont la mise en œuvre effective réduira le risque de conflits violents, soutiendra la paix et favorisera le développement durable sur le continent.

56. La mise en œuvre de ces instruments par l'Union africaine et les communautés et mécanismes économiques régionaux a toutefois été fragmentaire, l'accent étant davantage mis sur les dimensions directes ou opérationnelles, car leur application a largement évolué en réponse à des situations spécifiques données ou à des besoins identifiés sur le terrain. Par exemple, les piliers et outils de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, et des outils tels que le Système continental d'alerte rapide ; le Groupe des sages, y compris Femmes et Afrique ; les missions d'observation électorale et les groupes de haut niveau et les envoyés spéciaux de l'Union africaine

ont été institutionnalisés et sont tous utilisés pour la prévention et la médiation des conflits. D'autre part, il reste beaucoup à faire pour rendre opérationnels les instruments de prévention structurelle, notamment l'Architecture africaine pour la paix et la sécurité pour 2016-2020, l'Agenda 2063 et la Feuille de route de l'Union africaine sur des mesures pratiques pour réduire au silence les armes à feu en Afrique d'ici à 2020, qui appellent tous une approche systématique et stratégique pour s'attaquer aux causes profondes, immédiates et structurelles des conflits.

57. L'adoption par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du Cadre structurel continental de prévention des conflits en tant qu'outil global d'action préventive démontre la volonté de l'Union africaine de combler les lacunes constatées dans la mise en œuvre de ses instruments de prévention opérationnelle et structurelle. Au moyen de ce cadre structurel, la Commission de l'Union africaine promeut une approche coordonnée à l'échelle de la Commission en matière de prévention des conflits. Un groupe de travail interministériel sur la prévention des conflits a été créé pour renforcer la coordination au sein de la Commission ainsi qu'entre l'Union africaine, les communautés et mécanismes économiques régionaux et d'autres partenaires, sur la base de la complémentarité, de l'avantage comparatif, du partage des charges et de la responsabilité collective.

58. L'Union africaine aide également ses États membres, sur demande, à entreprendre avec leurs pays respectifs des évaluations de la vulnérabilité structurelle de leur pays : un outil pour repérer rapidement la vulnérabilité structurelle d'un pays à un conflit qui couvre les facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux. Parallèlement, l'Union africaine soutient également les États membres dans l'élaboration de leur stratégie d'atténuation de la vulnérabilité structurelle des pays, qui définit les modalités d'application pertinentes pour la prévention structurelle et les options d'atténuation. Un groupe de travail technique sur la prévention structurelle des conflits en Afrique a également été créé pour appuyer ce processus, comprenant l'Union africaine, les communautés et mécanismes économiques régionaux, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), la Banque africaine de développement et le PNUD. Jusqu'à présent, cependant, seuls quelques pays africains se sont portés volontaires pour entreprendre leurs évaluations de la vulnérabilité structurelle. Il est impératif que les pays africains utilisent ce processus et l'intègrent éventuellement dans d'autres mécanismes nationaux existants, tels que leurs plans nationaux de développement et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

59. Les communautés et mécanismes économiques régionaux développent leurs capacités de prévention des conflits, couvrant à la fois la dimension opérationnelle et la dimension structurelle. En ce qui concerne les premiers, ils ont enregistré des progrès tangibles concernant le développement de systèmes d'alerte précoce, la fourniture d'un appui à la médiation, la diplomatie préventive et l'observation des élections, même si les progrès sont inégaux et varient en termes de mandats, de capacités et de ressources. En ce qui concerne ce dernier point, les communautés et mécanismes économiques comme l'Union africaine, disposent d'une série d'instruments couvrant le développement socio-économique, la démocratie, les élections, la bonne gouvernance, l'aide humanitaire et l'intégration régionale, fournissant un cadre global pour des actions coordonnées et concertées visant à s'attaquer aux causes structurelles des conflits. Toutefois, la mise en œuvre de ces instruments n'intègre pas nécessairement une approche sensible aux conflits ou axée sur la prévention. Néanmoins, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux sont de plus en plus conscients de la nécessité de lier le travail de développement à la prévention des conflits. Cela correspond à l'une des principales conclusions de la publication de l'étude conjointe Nations Unies-Banque mondiale de 2018 intitulée *Pathways for Peace : Inclusive Approaches to Preventing Violent*

Conflict, qui appelle à l'intégration des mesures de prévention dans les politiques et les efforts de développement, et à ce que les acteurs du développement soutiennent les programmes nationaux et régionaux de prévention des conflits.

60. La collaboration et la coordination à différents niveaux sont essentielles pour renforcer les capacités de prévention des conflits sur le continent. Il est nécessaire de renforcer les partenariats en matière de prévention entre les communautés et mécanismes économiques régionaux ainsi qu'entre ceux-ci et l'Union africaine et l'ONU, et avec les organisations de la société civile africaine et le secteur privé, sur la base des avantages comparatifs. Comme je l'ai réaffirmé lors de la deuxième Conférence annuelle ONU-Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba le 9 juillet 2018, l'ONU est déterminée à approfondir davantage le partenariat stratégique avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux. Dans cet esprit, le Président de la Commission de l'Union africaine et moi-même avons également réitéré notre appel en faveur du renforcement d'une approche globale, intégrée et coordonnée de la prévention des conflits qui s'attaque à leurs causes profondes, renforce les processus politiques et le respect de l'état de droit, ainsi que le développement durable et inclusif, notamment par le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel.

A. Les implications du regain d'intérêt pour la prévention structurelle des conflits en Afrique

61. Qu'est-ce qu'une nouvelle réflexion sur la prévention structurelle des conflits en Afrique implique réellement ? Comme on l'a vu plus haut, l'Afrique dispose d'une pléthore d'instruments de prévention des conflits, qui fournissent un cadre global, cohérent et complet pour traiter les causes immédiates et les causes structurelles des conflits d'une manière plus systématique et stratégique. Ce qu'il faut, c'est une volonté et une capacité politiques réelles, y compris des ressources financières, pour une application efficace qui traduise les instruments de prévention des conflits en une réalité pour les Africains.

62. Pour s'attaquer efficacement aux causes structurelles des conflits, les efforts de mise en œuvre devraient également viser à renforcer les capacités de prévention des conflits, en particulier au niveau local. Le soutien aux mécanismes traditionnels ou communautaires existants de prévention des conflits est essentiel, tout comme la nécessité de renforcer les capacités des principaux organes nationaux tels que les parlements, les institutions chargées de la sécurité et de la justice et les commissions électorales. Par exemple, le soutien aux infrastructures nationales et locales pour la paix et la médiation interne aidera à munir les acteurs nationaux et locaux des compétences appropriées pour la médiation, la négociation et le dialogue, contribuant ainsi à la construction de sociétés résilientes et à la prévention des conflits violents. Comme on le voit dans des pays comme le Ghana et le Kenya, les infrastructures nationales pour la paix offrent une plateforme inclusive pour une collaboration structurée entre les pouvoirs publics, la société civile, y compris les femmes, les jeunes et les dirigeants traditionnels et confessionnels, les universitaires et les groupes de réflexion, et le secteur privé pour prévenir et résoudre les conflits. De telles initiatives, qui se sont révélées utiles pour les efforts de prévention des conflits sur le terrain, devraient être reproduites et transposées à plus grande échelle dans toute l'Afrique et au-delà.

63. Dans cet esprit, il est essentiel que les pays s'approprient la prévention afin d'en assurer l'efficacité et la durabilité. Comme on l'a vu plus haut, de nombreuses causes profondes des conflits sont liées à de multiples facteurs, notamment les déficits de gouvernance. De ce fait, l'appropriation nationale, par les gouvernements mais aussi

par d'autres acteurs et notamment la société civile, les femmes et les jeunes est indispensable si l'on veut prévenir les conflits violents, éliminer leurs causes profondes et préserver la paix.

64. Compte tenu de leur rôle de facilitation et d'assistance aux États membres en matière de prévention structurelle, il est impératif que l'Union africaine et les communautés et les mécanismes économiques régionaux soient mieux à même d'intégrer la prévention dans tous leurs programmes et activités. Ces efforts d'intégration devraient s'étendre à l'ensemble du cycle d'élaboration des programmes, depuis la conceptualisation et la conception jusqu'au suivi, à l'établissement de rapports et à l'évaluation de l'impact. Nous faisons la même chose aux Nations Unies. En février 2018, j'ai présenté une plateforme intégrée sur la prévention, qui fournira un cadre conceptuel et opérationnel pour traduire et intégrer ma vision de la prévention des conflits dans tous les piliers de notre travail sur la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. La plateforme consistera en des responsabilités partagées mais différenciées pour tous les acteurs des Nations Unies à trois niveaux : pays, région et Siège, afin de surmonter la fragmentation et de consolider nos capacités à relever les défis de la prévention.

65. Le renforcement des capacités de l'Union africaine et des communautés et mécanismes économiques régionaux est indissociable de la nécessité d'améliorer encore les synergies et l'action coordonnée entre l'Architecture africaine de paix et de sécurité et l'Architecture africaine de gouvernance, qui sont deux mécanismes importants et interdépendants pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Une plus grande synergie, tant au niveau stratégique qu'opérationnel, aidera à mieux s'attaquer aux causes profondes des conflits sur le continent. Dans leur Cadre commun pour un partenariat renforcé pour la paix et la sécurité, l'Union africaine et l'ONU travailleront en conséquence pour soutenir les aspects pertinents de l'Architecture africaine de gouvernance.

B. Poursuite de l'engagement et de l'appui des Nations Unies en faveur de la prévention des conflits en Afrique

66. Au cours des deux dernières décennies, l'Organisation des Nations Unies a toujours fourni aux gouvernements africains, aux organisations régionales et sous-régionales et aux groupes de la société civile un appui en matière de politiques, de techniques, de financement et de renforcement des capacités de prévention des conflits. Nous restons déterminés à aider les dirigeants et les peuples africains dans leurs efforts pour trouver des solutions durables dirigées par l'Afrique pour réduire au silence les armes à feu, s'attaquer aux causes profondes des conflits, mettre en place des institutions solides et promouvoir un développement durable et inclusif.

67. Conformément au Cadre continental de prévention structurelle des conflits, l'Organisation des Nations Unies continuera de soutenir le développement des infrastructures nationales et locales pour la paix. Dans le cadre du Programme commun du PNUD et du Département des affaires politiques sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits, l'Organisation continuera de fournir des capacités d'analyse pour promouvoir une programmation sensible aux conflits et préventive dans une perspective transversale et holistique, ainsi que pour guider ses propres initiatives dans les pays africains afin d'appuyer les efforts nationaux de prévention des conflits et de renforcement des capacités. En outre, dans le contexte du Cadre de partenariat pour les situations de crise, signé en 2017, et du Cadre de partenariat stratégique pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 signé en mai 2018, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale élaboreront des analyses et des outils communs pour explorer de nouvelles approches

d'investissement pour la prévention des conflits et accroître l'impact en tirant parti des financements. Les deux organisations renforceront également leur collaboration par la mise en œuvre du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, dans le contexte du Cadre conjoint Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

68. Les bureaux politiques régionaux de l'ONU poursuivront leur travail, en coopération avec les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales africaines, en fournissant un système d'alerte rapide et en appuyant les efforts visant à répondre aux doléances transnationales et régionales. Par exemple, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale continueront de jouer un rôle de facilitateur important à l'appui de mon mandat de bons offices dans le traitement des conflits émergents ou naissants. Leurs efforts resteront essentiels pour traiter les questions transfrontalières ou transversales liées à la région du Sahel et au bassin du lac Tchad.

69. Les 16 missions politiques spéciales des Nations Unies déployées en Afrique ou travaillant exclusivement sur des situations en Afrique continueront d'assumer un large éventail de fonctions préventives, allant de l'appui aux bons offices pour les processus de dialogue national, à l'observation des élections et aux efforts de consolidation de la paix après les conflits. L'Organisation des Nations Unies continuera également d'appuyer le renforcement des capacités de médiation des organisations régionales et sous-régionales africaines, en prolongeant le soutien déjà fourni à l'Union africaine, à la CEEAC, à la CEDEAO, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à l'IGAD.

70. Alors que nous continuons à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui est lui-même un cadre mondial de coopération visant à prévenir les conflits violents et à promouvoir le développement durable, l'ONU encouragera l'intégration de la prévention des conflits dans les examens nationaux volontaires des États Membres. C'est fondamental parce que, comme je l'ai noté plus haut, un nombre considérable de pays africains prévoient de présenter leurs examens d'ici à 2019. Par exemple, dans le contexte de la région du Sahel, le recalibrage de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel a permis de mieux repositionner le Programme 2030 au cœur de l'action internationale au Sahel. Le processus inclusif d'élaboration du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel a contribué à assurer l'appropriation nationale active des pays de la région. Mon Conseiller spécial pour le Sahel continuera de travailler avec les acteurs nationaux et régionaux, y compris l'Union africaine, afin d'assurer un meilleur alignement de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel sur les priorités nationales et régionales.

V. Conclusions et recommandations

71. La prévention des conflits est au cœur du mandat de l'ONU, qui englobe tous les piliers de notre travail. Elle fait également partie intégrante de l'action des organisations régionales et sous-régionales africaines, notamment de l'Union africaine et des communautés et mécanismes économiques régionaux, ce qui est vital pour la réalisation de l'idée maîtresse commune d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique. La prévention des conflits n'est donc pas seulement une obligation morale et juridique pour l'ONU, l'Union africaine et les communautés et mécanismes économiques régionaux, mais aussi une pierre angulaire de notre sécurité collective et de la réalisation d'un développement inclusif et durable.

72. Comme il est souligné dans le présent rapport, la prévention des conflits consiste en une série d'actions opérationnelles et structurelles de prévention, qui sont respectivement entreprises à court et à long terme pour s'attaquer à la fois aux causes

immédiates et aux causes profondes des conflits. C'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef d'assurer la prévention des conflits et, en fin de compte, il s'agit de leur aptitude à renforcer la résilience aux conflits violents, à renforcer les capacités locales d'instaurer et de maintenir la paix et à promouvoir le développement durable. L'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés et mécanismes économiques régionaux jouent un rôle en aidant les États Membres dans ces efforts et ont mis au point leurs stratégies et outils globaux et cohérents de prévention des conflits. Bien que des progrès louables aient été réalisés, les gains sont inégaux. Dans certains cas, la mise en œuvre intégrale de la pléthore d'instruments de prévention des conflits est encore en retard, et il est de plus en plus nécessaire de renforcer nos efforts collectifs pour prévenir les conflits à tous les stades et s'attaquer à leurs causes profondes.

73. Conformément au Cadre continental de prévention structurelle des conflits, il est donc impératif que les organisations régionales et sous-régionales, y compris l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le NEPAD, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la Banque africaine de développement et les communautés et mécanismes économiques régionaux renforcent leurs activités de prévention. Ils devraient mettre en œuvre et intégrer les instruments de prévention des conflits qu'ils ont adoptés, notamment ceux qui concernent la gouvernance, la démocratie, les élections, les mesures de lutte contre la corruption, les droits de l'homme et la gestion des frontières, qui sont essentiels pour s'attaquer aux causes structurelles des conflits.

74. Les pays africains sont encouragés à promouvoir des politiques inclusives, ainsi qu'à faciliter et à soutenir des mécanismes constructifs de dialogue avec tous les segments de la société. En outre, il est important qu'elles favorisent des économies inclusives, en autonomisant les femmes, les jeunes et d'autres groupes marginalisés, en créant des emplois décents pour leurs populations croissantes de jeunes, et en promouvant l'égalité des sexes et l'intervention active des femmes dans les secteurs économique, financier et des entreprises.

75. Compte tenu du lien entre l'environnement et les conflits, les pays africains pourraient, de toute urgence, mettre en œuvre des mesures visant à renforcer la résilience et la préparation aux changements climatiques, notamment en assurant des stratégies d'adaptation, en promouvant la sécurité alimentaire, en élargissant les filets de sécurité sociale et en préservant l'environnement. En outre, il est important qu'ils intègrent les questions liées aux changements climatiques dans les mécanismes nationaux d'alerte rapide.

76. Les groupes de la société civile africaine, y compris les universitaires et les groupes de réflexion, peuvent contribuer à ces efforts en entreprenant des recherches critiques sur les facteurs qui facilitent la paix et la résilience sur le continent, car ils peuvent être différents de ceux qui causent les conflits et la violence.

77. L'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés et mécanismes économiques régionaux doivent travailler à une plus grande unité d'objectifs pour assurer une approche coordonnée de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui sont tous deux utiles pour s'attaquer aux facteurs structurels et aux causes profondes des conflits en Afrique. Compte tenu de la prolifération des instruments, chaque organisation est appelée à renforcer la cohérence, la coordination et les synergies dans l'appui qu'elle apporte aux États Membres africains et aux organisations de la société civile. Des mécanismes tels que la Conférence annuelle ONU-Union africaine, les consultations de bureau à bureau, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et le Groupe de travail interministériel des Nations Unies sur les affaires africaines offrent des plateformes utiles pour améliorer la consultation, l'échange d'informations et la

planification conjointe, dans nos efforts pour favoriser un appui coordonné aux priorités de l'Afrique en matière de paix et de développement.

78. Depuis mon entrée en fonction, j'ai fait de la prévention des conflits et de notre partenariat avec l'Afrique, par l'intermédiaire de l'Union africaine, deux priorités importantes, avec une vision selon laquelle toutes les mesures sont prises pour aider les pays africains à éviter le déclenchement ou la répétition de crises et de conflits violents, qui ont un impact négatif sur les populations civiles et sapent les institutions et les moyens travaillant pour la paix et le développement. Les deux cadres conjoints pour un partenariat renforcé pour la paix et la sécurité et le Cadre pour la mise en œuvre d'Action 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, fournissent un plan directeur pour la mise en œuvre de ces priorités. Au cours de la deuxième Conférence annuelle ONU-Union africaine, les deux organisations ont examiné les progrès réalisés dans l'application du Cadre de partenariat renforcé pour la paix et la sécurité et ont approuvé le Plan d'action sur le Cadre de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'ONU continuera de rechercher la cohérence dans l'application de ces cadres et de leurs plans d'action. Il ne fait aucun doute que cette cohérence aidera à prévenir les conflits violents, à s'attaquer à leurs causes profondes et à faire progresser notre effort commun en faveur d'une paix durable et d'un développement durable inclusif en Afrique.
